



Donation Anglaise vers France

Par ricdieu

Bonjour,

Ma femme, de nationalité anglaise mais résidente fiscale en France, a des parents âgés de 82 et 79 ans. Ceux-ci souhaitent lui faire une donation. L'idée serait que la donation soit réalisée depuis un compte bancaire anglais, puis rapatriée ensuite sur un compte bancaire en France.

Dans ce cas précis, quel régime fiscal s'applique ?

Le droit anglais uniquement,

Le droit français,

Ou bien une combinaison des deux ?

Pour précision, nous sommes mariés, et ma femme est aujourd'hui résidente fiscale en France.

Merci d'avance pour vos éclaircissements.

Bien cordialement,